



© CARE/Johanna Mitscherlich

Every Voice Counts

Beyond Economic Empowerment: The Influence of Savings Groups on Women's Public Participation

A Study in Fragile and (post) Conflict-Affected Settings

Au-delà de l'autonomisation économique: l'influence des AVEC sur la participation publique des femmes
Une étude dans des contextes fragiles et (post) affectés par des conflits

CARE Nederland
Janvier 2021

Résumé

Au sein d' environnements fragiles et marqués par des conflits, s'il est certain que la participation constructive et l'influence des femmes dans la sphère publique sont nécessaires pour générer un développement inclusif, elles incarnent également un droit fondamental. Malheureusement, dans la plupart des cas, les hommes sont surreprésentés dans les processus de prise de décisions, et les femmes ont moins de pouvoir que les hommes pour prendre les décisions qui les concernent.

Certains éléments démontrés suggèrent que l'autonomisation économique des femmes favorise leur participation dans les processus de prise de décisions de la sphère publique. Dans les environnements fragiles et marqués par des conflits, les **groupements d'épargne et Crédit** font partie des outils d'autonomisation économique. Les groupements d'épargne et crédit sont de petits groupes à base communautaire qui offrent à leurs membres un espace sûr pour épargner, obtenir de petits crédits, et réaliser des investissements. Au niveau mondial, les groupements d'épargne et crédit ont déjà permis à de nombreuses femmes d'augmenter leurs revenus et leur épargne ainsi que de développer leur activité entrepreneuriale. Les recherches montrent également que les femmes qui intègrent un groupement d'épargne et crédit renforcent leur confiance, leurs compétences et leurs capacités à influencer la prise de décisions au sein de leurs foyers. Ce qui soulève la question suivante : pour les femmes, les retombées positives liées à l'intégration d'un groupement d'épargne et crédit s'étendent-elles à la sphère publique ? En d'autres termes, **l'intégration de groupements d'épargne et crédit par les femmes influe-t-elle sur leur participation dans la sphère publique¹ et les processus de prise de décisions ?**

Par l'intermédiaire d'une méthode mixte de recherche menée dans cinq pays (18 villages) d'Afrique et d'Asie du Sud (le Burundi, le Mali, le Niger, le Pakistan et le Soudan), et en s'appuyant sur le Cadre de travail sur l'égalité de genre de CARE², cette étude a tenté d'analyser les différences entre les femmes membres de groupes d'épargne accompagnés par trois programmes CARE : « Every Voice Counts » (EVC), « Women on the Move » (WoM), et « Recovery Support for

Vulnerable Households » de l'organisation Latter-day Saints Charities (LDS).³

Notre étude a permis de constater que **l'intégration de groupements d'épargne et crédit par les femmes influe sur leur participation dans la sphère publique. En revanche, pour les femmes qui souhaitent renforcer leur participation dans la sphère publique, les groupements d'épargne et crédit ne sont pas nécessairement de meilleurs points de départ que les autres organisations à base communautaire**, ce qui comprend les groupes de protection des intérêts de la communauté. Dans la plupart des cas, les femmes sont à la fois membres d'un groupement d'épargne et crédit et d'un autre groupe à base communautaire. Cela indique que les membres passent facilement d'un groupe à un autre. De ce fait, **ce travail de recherche n'a pas permis de mettre en évidence de façon certaine l'influence spécifique des groupements d'épargne et crédit** par rapport à d'autres types de groupes à base communautaire.

En revanche, **les groupements d'épargne et crédit possèdent des caractéristiques qui leur sont propres et favorisent la participation des femmes dans la sphère publique.** Ils permettent notamment aux femmes d'accumuler leurs propres ressources économiques. Pour les femmes, le fait de toucher un revenu de façon indépendante transforme la dynamique de pouvoir au sein du foyer et renforce leurs capacités à participer dans les espaces publics. Par ailleurs, les ressources économiques renforcent la crédibilité et améliorent le statut des femmes dans leurs communautés — elles sont perçues comme plus responsables, capables et puissantes — ce qui leur donne davantage de place dans la prise de décisions et une plus grande influence.

Au-delà des retombées économiques, en intégrant un groupement d'épargne et crédit (ou un autre type de groupes à base communautaire), **les femmes renforcent leur capacité d'agir, notamment leur confiance pour s'exprimer en public, ainsi que leurs connaissances sur certains sujets** (par exemple la gestion financière, l'épargne, la gouvernance, les droits des femmes, et bien d'autres). De plus, 82,1 % des femmes de l'ensemble des groupes ont déclaré que leurs croyances concernant le rôle des femmes dans le processus de prise de décisions de la sphère publique avaient évolué et qu'elles pensaient désormais que les

¹ Dans cette étude, la participation dans la sphère publique se définit comme la participation dans les processus de prise de décisions et les espaces publics où sont traitées les questions de gouvernance. Les questions de gouvernance peuvent inclure la réalisation de services, la répartition ou l'utilisation de ressources, la planification et la budgétisation, l'usage de l'autorité publique, les discussions sur les droits, etc.

² Le Cadre de travail sur l'égalité de genre de CARE International décrit trois grands domaines d'intervention pour l'autonomisation des femmes : la capacité d'agir (les capacités individuelles et collectives des femmes), les structures (les facteurs favorables et obstacles formels ainsi que les normes sociales favorables et défavorables), et les relations (l'influence des réseaux sociaux et des relations, ainsi que le poids des ressources économiques).

³ Concernant les principales différences entre ces trois programmes : 1) dans les programmes WoM et LDS, les groupes d'épargne visent à renforcer l'autonomisation économique et sociale des femmes, notamment les moyens de subsistance, tandis que le programme EVC a été conçu dans le but de renforcer la participation et l'inclusion des femmes dans la sphère publique, et les groupes d'épargne visent à compléter d'autres interventions et outils ; 2) les pays de mise en œuvre des programmes (EVC : Burundi, Pakistan, Soudan ; WoM : Mali, Niger ; LDS : Soudan) ; et 3) la durée de mise en œuvre des programmes (WoM et EVC au Burundi et au Soudan : 4 ans ; LDS : 3 ans ; EVC au Pakistan : 2,5 ans).

femmes devraient jouer un rôle plus important dans ce domaine. De fait, 56,8 % des femmes interrogées pensent désormais que les femmes et les hommes doivent avoir le même pouvoir de prise de décisions. Généralement, les femmes doivent faire partie d'un de ces groupes pendant au moins deux ans avant de voir leurs croyances évoluer de cette façon vis-à-vis du rôle des femmes dans la prise de décisions. Cette étude indique toutefois que les membres de groupements d'épargne et crédit sont légèrement moins actives dans leurs communautés et plus conservatrices concernant la participation des femmes dans la sphère publique que les femmes d'autres groupes à base communautaire (tout particulièrement des groupes de protection des intérêts de la communauté). Cela pourrait s'expliquer par le fait que dans les groupes d'épargne, les femmes cherchent avant tout à améliorer leur situation individuelle, tandis que celles qui intègrent d'autres groupes comme les groupes de protection des intérêts de la communauté sont prédisposées à être plus actives au sein de leurs communautés en raison de la nature du mandat du groupe.

Les groupements d'épargne et crédit et autres groupes à base communautaire fournissent aux femmes **un réseau social capable de forger des relations avec d'autres groupes**. La présente étude montre que ces groupes peuvent permettre de réunir des personnes de tous horizons appartenant au même village (parfois même venant de l'extérieur) qui n'ont pas d'autres raisons d'interagir de façon régulière. Ces groupes permettraient donc de sensibiliser sur les différents problèmes d'une communauté. Ainsi, de nombreux groupes ont réussi à résoudre des problèmes de leurs communautés de façon collective. Par exemple, 31,7 % des membres de groupements d'épargne et crédit expriment collectivement les besoins des membres de leurs groupes lors des assemblées de leurs communautés. En revanche, les membres de groupes de protection des intérêts de la communauté (68,5 %) et d'autres organisations à base communautaire (44 %) sont plus actives en tant que groupe dans ce domaine. Certains facteurs peuvent influencer ces résultats. À titre d'exemple, les femmes qui intègrent des groupes mixtes (composés d'hommes et de femmes) tendent légèrement plus à penser que les femmes devraient jouer un rôle plus important — à égalité avec les hommes — dans les processus de prise de décisions de la sphère publique. Elles tendent aussi à s'impliquer davantage dans leurs communautés que les membres de groupes composés exclusivement de femmes.

En dépit de ces retombées positives liées à l'intégration d'un groupe d'épargne ou d'un autre type de groupe à base communautaire, de nombreux **obstacles relationnels et structurels subsistent**. Par exemple, bien que peu de femmes perçoivent les obstacles formels qui limitent leur

participation dans la sphère publique (comme certaines lois ou politiques), un certain nombre d'obstacles informels ou culturels non négligeables (à l'instar des normes sociales et pratiques patriarcales) limitent la mise en œuvre de certaines politiques ou entravent l'exercice des droits des femmes garantis par la législation des cinq pays de l'étude. De plus, le manque d'éducation et d'alphabétisation est un frein significatif.

Malgré ces obstacles, cette étude souligne que **le soutien et l'implication croissants de la société civile** et la conception des interventions sont déterminants pour permettre aux femmes de renforcer leur participation dans la sphère publique. De façon très claire, les bénéficiaires du programme EVC font état d'une plus grande implication au sein de leurs communautés et tendent plus à penser que les femmes devraient jouer un rôle plus important (et plus proche de celui des hommes) dans les processus de la sphère publique. Cela s'explique en partie par le fait que le programme EVC cible spécifiquement la gouvernance inclusive et l'autonomisation des femmes afin qu'elles puissent défendre leurs propres intérêts. Ainsi, dans un programme, les activités visant à donner les moyens aux femmes de s'identifier comme des protagonistes de certains sujets, de mobiliser des personnes sur ces sujets (dans des groupements d'épargne et crédit ou de protection des intérêts de la communauté), et de proposer des sessions de renforcement des capacités personnalisées et d'autres soutiens (par exemple de faire de la sensibilisation, du plaidoyer, des campagnes) pourraient élargir l'étendue et améliorer la qualité de la participation des femmes dans la sphère publique.

En parallèle des différences liées au type de groupe à base communautaire que les femmes ont intégré et au programme auquel elles ont participé, **nous avons constaté des différences importantes entre les différents pays concernant l'évolution de la participation des femmes dans la sphère publique**. De manière générale, les femmes du Burundi sont les plus actives concernant tous les types de participation dans la sphère publique. De plus, ce sont elles qui renforcent le plus souvent leur participation après avoir rejoint un groupe à base communautaire. Pour donner quelques exemples de participation dans la sphère publique, elles tendent davantage à assister, s'exprimer et voter aux assemblées de leurs communautés. De l'autre côté du spectre, au Niger, les femmes sont souvent celles qui tendent le moins à s'impliquer dans les affaires publiques. De plus, elles ont moins tendance à penser que les femmes et les hommes doivent avoir le même pouvoir de prise de décisions. Par conséquent, il est nécessaire d'analyser les différences contextuelles entre chaque pays et la façon dont elles peuvent influencer la participation des femmes dans la sphère publique.

À partir des conclusions de cette étude, nous avons formulé une série de **recommandations** à l'intention des praticiens et des praticiennes, des responsables politiques et des bailleurs de fonds internationaux dans le but de renforcer l'adhésion des femmes à des groupes d'épargne et leur participation dans la sphère publique. D'autres recommandations sont disponibles dans le rapport. Avant toute chose, **les praticiens, les praticiennes et les bailleurs** de fonds doivent :

- financer, concevoir et mettre en œuvre de façon collaborative des programmes (reposant sur des analyses approfondies des relations de pouvoir et des contextes) qui intègrent l'autonomisation économique des femmes, l'alphabétisation, et la gouvernance inclusive ;
- déployer des plans de financement innovants et flexibles de trois ans minimum (renouvelables) permettant aux programmes de financer directement les initiatives communautaires dirigées par des réseaux de groupements d'épargne et crédit et des alliances de groupes à base communautaire ;
- chercher des possibilités pour les femmes d'exprimer leurs besoins devant les pouvoirs publics et investir dans le renforcement des capacités et la création de réseaux afin de renforcer la capacité d'agir, le leadership au niveau local, les réseaux sociaux et les alliances des femmes ;
- cibler la transformation des normes sociales négatives qui entravent la participation des femmes dans la sphère publique ;
- négocier des réformes politiques et forger des relations pour revendiquer des espaces citoyens forts et ouverts.

L'État et les responsables politiques du gouvernement doivent :

- analyser les politiques en vigueur visant à renforcer la participation des femmes dans la sphère publique afin de garantir qu'elles répondent aux besoins d'autonomisation économique et d'augmentation de la résilience des femmes ;
- garantir que ces politiques sont applicables et possèdent suffisamment de ressources en matière de personnel, de budget et de capacités de mise en œuvre ;
- intégrer des représentantes de groupements d'épargne et crédit dans les structures décisionnelles existantes ;
- institutionnaliser la méthodologie des groupements d'épargne et crédit dans les plans de développement et impliquer la société civile afin d'intégrer progressivement les leçons apprises dans le fonctionnement des institutions.